

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### PARAÎSSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSCRIPTIONS  
ANNONCES,  
25 centimes la ligne.

RÉCLAMES  
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :  
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT:**  
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE:  
Un an..... 16 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Trois mois..... 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS:  
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 16 Novembre 1867.

### BOURSE DE PARIS.

	R <sup>10</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 novembre	68 20	97 50
Du 15.....	»» »»	»» »»
Du 16.....	68 25	97 75

### BULLETIN.

La partie officielle du *Moniteur* contient des décrets, datés de Saint-Cloud, le 13 novembre, par lesquels M. Magne, sénateur, membre du conseil privé, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Rouher, dont la démission est acceptée;

M. Pinard, conseiller d'état, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. le marquis de La Valette, dont la démission est acceptée;

M. le marquis de La Valette, sénateur, ancien ministre de l'intérieur, est nommé membre du conseil privé.

— On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) :

M. Rouher n'avait, au mois de janvier dernier, accepté le ministère des finances qu'à titre provisoire. C'est sur sa demande que l'Empereur l'a relevé de ses fonctions.

L'événement du jour est une nouvelle note adressée par M. Menabrea, le 9 novembre, aux agents diplomatiques d'Italie, à l'étranger et publiée hier soir, dans la *Gazette Officielle* du royaume.

Cette note, dont nous donnons plus loin la substance, retrace la situation de la question romaine, à un point de vue exclusivement italien; elle proteste que « l'Italie saura défendre et entourer de vénération le siège pontifical, et en respecter l'indépendance et la liberté. »

L'invitation officielle à la conférence, est arrivée mardi, à Vienne. L'adhésion du gouvernement autrichien est assuré. Quant à la

Prusse, elle fera dépendre, dit-on, sa participation au congrès, de l'assentiment des autres puissances. Si chaque Etat en faisait autant, on resterait longtemps dans le *status quo*. Consignons que cette version est mise en doute par la *Presse*, de Vienne, laquelle affirme que non-seulement la Prusse participera à la réunion diplomatique, mais qu'elle y prendra une attitude favorable à la Papauté. L'Angleterre paraît, à certains égards, moins bien disposée.

La situation intérieure de l'Italie, est bien difficile à comprendre. Le gouvernement augmente le chiffre de l'armée; il la mobilise et la masse dans des positions stratégiques. On annonce la formation de trois camps : à Naples, à Poggio, Mirte et Florence. Chaque camp, réunira 25,000 de troupes placés sous la direction du général Cialdini. D'autre part, le ministère de la marine vient d'appeler sous les armes tous les hommes appartenant aux levées des années 1863, 1864, 1865 et 1866, qui n'ont pas été désignés pour le service de l'armée et qui ont appartenu à la marine militaire autrichienne. Au sujet de ces armements, le *Movimento* dit : « Il s'agit de mesures de précaution parfaitement justifiées par l'état des choses. » Nous n'avons rien à ajouter à cette explication.

L'effervescence italienne semble apaisée. On ne signale plus aucun désordre. Il était temps. De riches étrangers avait déjà quitté Milan et Turin, où, d'après la *Gazette piémontaise*, la population la plus basse s'était livrée aux violences les plus bestiales.

Nous avons déjà parlé de la circulaire de M. de Beust, qui exposait un programme politique très pacifique. M. de Bismark, a fait une réponse à ce premier document. La circulaire prussienne exprime avant tout la satisfaction avec laquelle le cabinet de Berlin, a accueilli la déclaration qui affirme, qu'il n'a été engagé à Paris, entre l'Autriche et la France, aucune négociation de nature à troubler la paix du monde. M. de Bismark ajoute que, de son côté, la Prusse s'efforcera de continuer à justifier l'opinion favorable des cabinets de Vienne et de Paris, en persistant dans la voie nationale où elle est entrée.

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, les provinces baltiques auraient envoyé à Saint-Petersbourg, une députation à laquelle l'Empereur Alexandre, aurait adressé un discours en français. Après avoir déclaré qu'il était fier de commander à de pareils sujets et indiqué ses projets d'assimilation, Sa Majesté aurait ajouté : « En général, la religion et la nationalité des provinces baltiques seront respectées. » Ce mot *en général* sonne trop mal à l'oreille, pour que nous admettions l'authenticité de la harangue.

D'après la même correspondance, la Russie concentrerait des troupes du côté de Varsovie, la Pologne serait transformée en un camp retranché, et ce serait en vue des changements qui peuvent s'opérer en Allemagne, que la Russie voudrait se consolider dans des positions dont l'importance stratégique est reconnue.

On mande d'Athènes, qu'il se ferait dans l'Acarnanie (province de Grèce) des enrôlements pour Candie. On assure que Coroneos vient à Athènes, pour se procurer les moyens de continuer les hostilités en Crète.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

### Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Rome, 13 novembre, 7 h. 35 du soir.

Le Pape a reçu le corps des officiers français qui lui a été présenté par le Général de Failly. Le commandant français a prononcé quelques paroles exprimant le bonheur de l'armée appelée à défendre la cause du St-Père.

Le Pape a répondu en exprimant sa satisfaction de se voir entouré de l'armée Française, aujourd'hui plus que jamais à cause des périls qui menaçaient le trône pontifical. Il a remercié l'Armée, la France le gouvernement français et son chef qui les avait envoyés. Il a dit que l'Italie elle-même leur devait des remerciements pour l'avoir délivrée des anarchistes qui avaient arboré le drapeau du vol et de la dévastation. Il déplore que le gouvernement italien se soit servi de masses désordonnées comme avant-garde à ses projets d'invasion. Il a fait l'éloge de la valeur et de la fidélité de la petite armée pontificale qui avait défendu le lambeau de terre resté au St-Père pour exercer librement son autorité spirituelle. Il a dit que l'aide de la France était arrivé, à propos pour couronner cette belle défense. Il a parlé des démonstrations des Catholiques de la France et du monde en faveur du St-Siège. Il a donné enfin sa bénédiction à la France, à l'armée, à son gouvernement, à l'Empereur et à la Famille Impériale.

Ici l'entretien fut interrompu par l'entrée des sénateurs comte Tessin et baron Heren, du lieutenant de la garde comte Caling et de Charles de Palmerna.

La présence de Tessin était fort désagréable à la reine; car elle lui avait confié toutes ses pensées, il avait la clef de tous ses secrets, et cependant il avait passé à l'ennemi, c'est-à-dire au parti des *chapeaux*, hostile à la cour. Elle se sentait donc trahie. Toutefois, elle fit bonne contenance et ne se laissa point pénétrer dans la conversation qu'elle engagea avec ces messieurs et qu'elle n'eût gardé de prolonger outre mesure.

De Palmerna, jeune homme riche, léger, impertinent, présomptueux et sans principes, passait généralement pour rechercher la main de M<sup>lle</sup> Edith Caling. Le baron Heren et le comte Caling, frère d'Edith, désiraient vivement ce mariage; mais cette dernière, bien qu'elle n'eût pas de fortune, n'encourageait pas le moins du monde ce muet prétendant.

Ce dernier était convaincu, cependant, qu'il n'aurait qu'à ouvrir les bras pour la voir se précipiter sur son cœur. Il était difficile d'ailleurs, sinon impossible, de décider jusqu'à quel point l'amour de Charles était vrai, désintéressé et profond, car il n'avait pas encore subi l'épreuve du moindre obstacle. La seule chose qui semblait évidente, c'est qu'il s'était mis dans la tête que M<sup>lle</sup> Caling serait sa femme.

En passant près d'Edith pour se rendre avec Tessin chez le roi, le baron Heren lui dit : « Mademoiselle, ma double qualité de parent et de

### AFFAIRES D'ITALIE

Florence, 12 novembre soir.

La *Gazette officielle* publie une note adressée par M. Menabrea, le 7 novembre, au ministre d'Italie à Paris. Voici la substance de ce document :

« Les causes qui ont déterminé le gouvernement à faire occuper par les troupes italiennes quelques points du territoire pontifical, ont été développées dans ma circulaire du 30 octobre. Le but que nous nous étions proposé est atteint. Partout, les troupes royales ont été accueillies avec reconnaissance par les populations. Dans beaucoup de localités non occupées par nos troupes, les populations ont fait des plébiscites et voté leur annexion au royaume. Mais le gouvernement a refusé d'en accepter le bénéfice, fidèle à la parole donnée que sa détermination de passer la frontière ne le conduirait à aucun acte d'hostilité.

» L'invitation faite aux volontaires de se retirer n'ayant pas été écoutée par le général Garibaldi, les troupes franco-pontificales ont attaqué et battu les volontaires qui sont rentrés dans le royaume où ils ont été désarmés. Garibaldi est retenu au Varignano. Les périls qui menaçaient l'Etat pontifical ont donc cessé. Le gouvernement a fait rentrer ses troupes sur le territoire du royaume. Le gouvernement français de son côté, a pris, par sa circulaire du 25 octobre, l'engagement solennel de se retirer du territoire pontifical aussitôt qu'il serait évacué par les volontaires et que la sécurité y serait rétablie. Ces conditions sont déjà réalisées. Confiant dans la parole de la France, nous attendrons que le gouvernement impérial fasse cesser une intervention qui, en se prolongeant, deviendrait un obstacle à un arrangement durable. — Bien que la conduite du gouvernement royal donne l'assurance que les faits passés ne se renouveleront pas, cependant chacun peut conclure des derniers événements que le but de la convention de septembre a été complètement manqué. Rien, en effet, n'a pu jusqu'à présent, modifier l'attitude du Saint-Siège vis-à-vis de l'Italie. Rome donne aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement qui, pour se maintenir, paye une armée composée d'individus de tous les pays et se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère. Un sincère accord avec l'Italie ferait disparaître tout péril pour le Saint-Siège, permettrait de consacrer, au profit de la religion, les trésors dépensés en armements superflus et assurerait la Péninsule contre de nouvelles effusions de sang, en donnant un gage pour le maintien de la paix. Notre pays a un vif et profond sentiment religieux, mais il sait les difficultés qui dérivent de l'union d'un pouvoir qui, établi sur des bases immuables, s'exerce dans les hautes régions de la foi, avec les soins d'un gouvernement terrestre sujet aux influences, aux passions politiques et destiné à se modifier en raison des progrès de la civilisation. La terre qui renferme les tombeaux des Apôtres est le siège le plus sûr pour la papauté. L'Italie saura la défendre, l'entourer de toute sa vénération, en respecter l'indépendance et la liberté. Pour qu'un tel but soit atteint, des arrangements qui mettent d'accord les intérêts du St-Siège et de l'Italie sont indispensables. Si l'Italie doit être un élément d'ordre et de progrès, il est né-

cessaire pour vous déclarer qu'il ne faut pas vous jouer plus longtemps de l'inclination pure et sérieuse de Palmerna. Je l'ai amené pour lui fournir l'occasion de s'entretenir avec vous, et votre frère vous tiendra le même langage que votre tuteur. »

— Vous me feriez un bien grand plaisir, mademoiselle, dit Palmerna l'abordant aussitôt, en m'accordant quelques minutes d'entretien particulier. »

Edith tressaillit, devant son but. Elle hésita un moment sur la résolution à prendre; or elle se sentait seule pour lutter, d'après les dispositions de ces parents.

Mais la femme ne balance pas longtemps quand elle sait ce que veut réellement son cœur.

« Un entretien particulier ? » répéta-t-elle avec lenteur.

Au même moment, elle entendit la reine prononcer le nom de Puke.

« Impossible, monsieur, impossible, ajouta-t-elle résolument.

— Impossible! dites-vous. Votre tuteur et votre frère m'ont cependant assuré que je ne vous adresserais pas en vain cette prière.

— Et vous croyez que je ne puis pas faire mentir leurs assertions ?

— Je le crois, en effet, mademoiselle.

— Eh bien, soit, monsieur; l'embrasure de cette fenêtre vous conviendrait-elle ?

— Parfaitement. »

A peine Louise-Ulrique fut-elle débarrassée des

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 16 novembre 1867.

## UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE I

LA PROVOCATION.

Au commencement d'octobre 1755, la cour, qui se trouvait encore à Drottningholm, ce Versailles de la Suède, venait de se réunir dans les salons de conversation, après une charmante partie sur le Melar, à laquelle l'avaient conviée un ciel pur et une température agréable.

Le comte Hard, colonel des trabans, était visiblement préoccupé. Pendant plusieurs années, il avait combattu avec la plus grande distinction dans les rangs de l'armée hollandaise, aux ordres du prince de Waldeck, contre les Français, commandés par le maréchal de Saxe.

« Comme vous voilà pensif, comte ! lui dit la reine  
La reproduction est interdite.



cessaire de supprimer la cause qui la maintient dans un état permanent d'agitation.

On lit dans la même feuille :

« Les journaux de Rome ont publié une bulle supprimant la légation apostolique de Sicile. Le gouvernement n'a pas besoin de constater l'abus résultant de cette mesure qui tend à priver la couronne d'une prérogative inviolable. Il se borne à déclarer qu'il a pris les mesures nécessaires pour que quiconque voudrait donner exécution à cette disposition soit délégué aux tribunaux.

RENTRE' DES TROUPES FRANÇAISES ET PONTIFICALES A ROME

Le Journal de Rome, rend compte en ces termes, de la rentrée à Rome des colonnes expéditionnaires de Mentana, et de l'accueil enthousiaste qui leur a été fait.

« Hier, au moment où nous mettions sous presse, rentraient à Rome les troupes françaises et pontificales, qui avaient pris part à l'éclatant fait d'armes de Mentana. Nous eûmes alors à peine le temps d'enregistrer leur rentrée. Nous dirons aujourd'hui, que ce retour a été l'occasion d'une de ces fêtes civiles qui, à raison de la multitude immense se pressant dans les rues, et de l'expression enthousiaste de sentiments affectueux, déterminent la valeur des opinions dominantes et de la joie provoquée par leur triomphe.

« Dès avant deux heures de l'après-midi, la rue spacieuse qui, du Quirinal, conduit à la porte Pia, et de là s'étend, par l'ancienne Nomentana, jusqu'à Sainte-Agnès extra muros, était encombrée de gens de toute condition, de tout âge et de tout sexe, depuis le citoyen le plus humble, jusqu'aux membres de la plus haute aristocratie et à la fleur de la bourgeoisie. Toutes les physionomies étaient radieuses, et chacun attendait avec impatience pour saluer ces braves qui avaient combattu pour l'autel et la patrie, désireux de leur témoigner toute sa reconnaissance.

« S. Exc. le général Kanzler, ministre de la guerre; S. Exc. le général de Failly, commandant en chef l'armée française d'expédition, avec leurs états-majors respectifs, sortirent à deux heures et demie, par la porte Pia, pour aller au devant des troupes.

« Après les salutations d'usage, ils les précédèrent, faisant halte à la place de Termini, devant le temple érigé par nos pères à la Vierge dite de la Victoire, en mémoire du triomphe obtenu par le christianisme dans le seizième siècle contre les musulmans. Là, ils assistèrent au défilé.

« Les troupes étaient précédées par le général de Polhès et le général de Curten, commandants des deux corps; celui des milices pontificales se composait du régiment des zouaves, du bataillon des carabinieri, de la légion romaine, une compagnie de génie, une batterie et des escadrons des gendarmes et des dragons. Suivait le corps français, composé d'un bataillon de chasseurs, deux bataillons des 29<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> régiments de ligne, le génie, une batterie et un détachement de chasseurs à cheval.

« Les fanfares militaires et le roulement des tambours étaient dominés par les mille voix du peuple, tellement compactes sur le passage des troupes, que ces braves avaient de la peine à avancer; ils rentraient glorieux d'avoir battu des hordes bien plus nombreuses que les bataillons et d'avoir, par la victoire, dompté la témérité qui s'était armée contre la religion et la civilisation.

« Les cris mille fois répétés de : Vive le Souverain Pontife! Vive Pie IX, pape, roi! Vive la France catholique! Vive l'Empereur Napoléon! Vive la religion! Vive Rome papale! et les acclamations adressées à chacun des corps en particulier, faisaient parfaitement comprendre combien le peuple sympathisait à cette cause.

« Les mouchoirs s'agitaient, on battait des mains, on prodigait aux soldats mille marques d'affection, on les couvrait de fleurs; en un mot, c'était un spectacle émuvant à faire verser des larmes d'allégresse!

« Les troupes marchèrent ainsi jusqu'au carrefour des Quatre-Fontaines. Là, elles se divisèrent

sénateurs, qu'elle témoigna au comte Hard le désir de voir Puke.

« Il est dans mon appartement, répondit le comte.

— En ce cas, reprit-elle, je le recevrais à l'instant même. »

Le comte sortit et reparut bientôt pour le présenter à la reine.

Le riche uniforme de l'artillerie hollandaise seyait fort bien à Puke. Cet officier était pâle, et son visage portait l'empreinte d'une souffrance profonde. Des cheveux noirs bouclés encadraient son front, où trônait une fermeté inébranlable; et dans son regard, à la fois doux et assuré, se lisaient la confiance et le courage. Tout en lui respirait, en outre, une simplicité si grande que la sympathie générale lui fut immédiatement acquise.

De Palmerna était sur le point de quitter sa place quand l'entrée de Puke le surprit visiblement et l'arrêta tout court. Plus il regardait le capitaine, plus il éprouvait le besoin de le regarder.

« Capitaine Puke, dit Louise-Ulrique, que votre reine soit une des premières à vous féliciter à votre retour dans la patrie.

— Comment exprimer à V. M. ma reconnaissance pour une si grande faveur? Soldat dont le seul mérite est d'avoir bravé quelquefois sans crainte les dangers de la guerre, je ne m'étais pas flatté de cette haute distinction, à laquelle j'ai si peu de droits.

— Le comte Hard m'a parlé de vous dans les termes les plus honorables pour votre caractère, et je me félicite d'avoir fait votre connaissance. Mais pourquoi continuez-vous de servir dans une armée

chaque corps prenant la route de sa caserne. La multitude, en passant devant les généraux et leur état-major, leur témoignait vivement toute sa gratitude dont l'effusion était immense, et rentrait ensuite heureuse d'avoir acquitté la dette de la reconnaissance avec la dignité qui convient à la métropole du monde catholique.

Pour extrait A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac constate avec empressement dans le Constitutionnel, que le public accueillera, non sans une vive satisfaction, les deux notes que publiait hier le Moniteur: elles témoignent d'une façon positive de l'abaissement que les honnêtes gens appelaient de tous leurs vœux.

« Ainsi, poursuit M. Limayrac, se développent chaque jour les conséquences d'une politique à la fois ferme et modérée, amie du droit et de la justice et il est impossible de n'être pas frappé de la rapidité avec laquelle ont triomphé la prévoyance et la sagesse.

« Qu'on se reporte à quinze jours en arrière. Alors que d'inquiétudes, que de complications possibles! Mais la France, en n'hésitant pas, circonscrivit le danger et, si l'effusion du sang a été inévitable, le droit, du moins, n'a eu qu'un adversaire: la révolution.

« La France et l'Italie sont restées unies malgré les difficultés inhérentes à la situation et les fautes commises par l'ancien cabinet italien. Napoléon III et Victor-Emmanuel ont bien mérité de leurs peuples! »

SIÈCLE.

Le Siècle se félicite également, mais toutefois avec quelques réserves, des déclarations insérées au Moniteur:

« Nous entendons les ennemis de l'Italie, écrit M. Léon Plée, dire qu'il ne faut pas se presser, qu'on ne sait pas ce qui peut arriver à Florence ou ailleurs en cas de révolution et que ce n'est pas vingt mille hommes qu'il faudrait à Rome, mais une armée.

« Grâce à Dieu, ils n'ont pas été entendus et on ne les entendra pas. L'expédition reviendra aussi promptement qu'elle était partie. La sûreté de Rome ne court aucun péril, et le gouvernement français affirme solennellement sa confiance dans le gouvernement italien.

« Malgré cela, combien n'y aura-t-il pas encore de plaies délicates et difficiles à panser? On n'y parviendra que par des actes de conciliation de la part de la France, qui aura beaucoup de peine à faire revenir les esprits en Italie et de la part du gouvernement italien vis-à-vis des populations italiennes, qu'il aura également beaucoup de peine à convaincre de la nécessité de l'abandon momentané de leurs plus chères espérances.

MONDE.

Le journal Le Monde estime que les deux notes n'étaient pas imprévues, quoique, en droit et en fait, elles doivent avoir de graves conséquences. «Elles révèlent, poursuit M. Coquille, ce qui avait toujours été soupçonné, l'entente de Paris et de Florence. C'était là le fond de la situation au milieu des accidents qui tendaient à le masquer. Les hommes vraiment politiques ne s'y sont pas trompés, mais le public aimait à se créer des illusions.» M. Coquille considère comme apparente seulement la défaite de Garibaldi: « Le garibaldisme triomphe et

étrangère? La Suède elle-même a besoin de ses braves. Votre secours ici ne serait-il que de durée, ou...

— Mon plus grand bonheur, madame, serait d'entrer dans l'armée suédoise, dit Puke, profitant de ce que la reine s'interrompt. La patrie est ma pensée la plus chère, et, même à l'étranger, je me suis toujours imaginé combattre pour son honneur. Mais l'armée suédoise n'ouvrirait pas ses rangs à un homme dont l'épée est la seule lettre de noblesse, à moins que la recommandation de V. M...

— Ah! Puke, vous ne connaissez guère la situation du pays: ma recommandation ne pourrait que vous nuire. Tenez, capitaine — les sénateurs revenaient précisément de chez le roi — voici ceux qui ont le pouvoir entre les mains. Vous allez juger vous-même de mon crédit. »

Cette déclaration si franche produisit un immense effet; une vive émotion s'empara des assistants. Sans se dissimuler la bienveillance de la reine pour lui, Puke sentit néanmoins le mauvais côté de sa position quand il se crut jeté comme une porrace de discord entre les deux partis.

Il ignorait encore que Louise-Ulrique n'avait qu'une seule pensée, ne poursuivait qu'un seul but, ne brûlait que d'un seul désir: relever la puissance du trône.

« Je me fais un plaisir et un honneur, messieurs, dit-elle aux sénateurs, de vous présenter et de vous recommander le capitaine Puke, qui rentre dans sa patrie, honoré des suffrages de grands capitaines. Son plus vif désir est de se consacrer tout entier au service de son pays.

(La suite au prochain numéro.)

triomphera toujours, tant que la proclamation de Rome capitale n'aura pas été retirée, et la sécurité du papen sera qu'un mot en présence de ce vote du parlement, déclaration permanente de guerre.»

GAZETTE DE FRANCE.

On lit dans la Gazette de France sous la signature de M. Gustave Janicot :

« Nous regrettons vivement que l'on n'ait pas compris qu'étant retournés à Rome, nous ne devions la quitter qu'après que l'Italie serait reconstituée sur des bases qui seules peuvent donner à la papauté, aux populations italiennes et à l'Europe des garanties d'ordre et de stabilité. Or, en ce moment, quoiqu'en puissent dire les notes officielles, si Victor-Emmanuel règne encore, c'est le garibaldisme qui gouverne la nation, et le garibaldisme c'est l'unitarisme républicain, c'est l'anarchie. »

OPINION NATIONALE.

L'Opinion nationale ne se montre pas satisfaite: « L'obscurité, fait observer M. Guérault, est le caractère des oracles. Celui du Moniteur de ce matin, continue-t-il, remplit merveilleusement les conditions du genre. C'est l'équivoque même. Le corps expéditionnaire évacuera Rome et les autres villes des Etats-Pontificaux, aussitôt que l'ordre y sera assuré. Quand l'ordre y sera-t-il assuré? Qu'est-ce que l'ordre, cet ordre qui permettra à nos troupes de revenir? A quels signes reconnaitra-t-on qu'il est rétabli? Avec un pareil programme, nous nous chargeons de faire durer l'occupation dix-huit ans encore. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Il est fort question aujourd'hui de perquisitions et d'arrestations opérées mardi matin à Paris. Six personnes auraient été conduites au dépôt de la préfecture, et seraient prévenues de participation à une société secrète, d'excitation et de provocation à la révolte. L'une des personnes chez lesquelles des perquisitions ont été opérées aurait quitté précipitamment Paris dans la journée.

— Les prévenus dans l'affaire de l'Hôtel de Ville, sauf Longuet qui est malade et qui n'a point comparu, ont été condamnés pour cris séditieux à 15 jours d'emprisonnement. Humbert qui avait fait rébellion, et qui, du reste, ne s'est pas présenté, a été condamné à 3 mois de la même peine.

— Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. On dit que c'est dans cette séance qu'ont été signés les décrets qui appellent M. Pinard au ministère de l'Intérieur et M. Magne au ministère des finances. M. de La Valette est nommé membre du conseil privé.

— On lit dans la Presse de Vienne : S. M. l'Empereur François-Joseph a accordé les décorations suivantes à des journalistes de Paris :

A M. Paulin Limayrac, l'ordre de la couronne de fer, 2<sup>e</sup> classe.

A MM. Norbert Billart, directeur du Moniteur, Cocheval-Clarigny, de la Presse, Lebey et Dréolle de la Patrie, la croix de commandeur de l'ordre de François-Joseph.

A MM. Vitu (Etendard), Edouard Simon (Constitutionnel), de la Ponterie (Presse), Escudier (France), Vilbort (Siècle), l'ordre de la couronne de fer, 3<sup>e</sup> classe. Enfin à MM. Valfrey (Mémorial diplomatique), le Dr Landsberg (Co-resp. française), Cohen (France), Malespine (Opinion nationale) et Théophile Gautier (Moniteur), chevaliers de l'ordre de François-Joseph.

— Le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur de France en Angleterre, compte aller incessamment reprendre son poste à Londres.

— M. de Malaret quitte ce soir Paris pour retourner à Florence.

— On assure que la direction du Moniteur va passer du ministère de l'Intérieur au ministère d'Etat. Il est aussi question de réorganiser l'ancien bureau de la Presse.

— Vendredi, à l'occasion de la fête de l'Impératrice, il y a eu spectacle au palais de Saint-Cloud par les artistes du Théâtre français et du Gymnase.

— On annonce que Mazzini est gravement malade à Londres.

— M. de Sartiges, ambassadeur de France à Rome, vient de quitter Paris pour retourner à son poste.

— D'après une lettre d'Italie, un complot républicain aurait été découvert à Pise. On devait appeler à Florence les garibaldiens et faire éclater une insurrection dont le mot d'ordre était la déchéance de la royauté.

— On mande de Berlin que les administrateurs des banques de jeu de Wiesbaden et Hamburg sont en instance pour obtenir du gouvernement un arrangement basé, soit sur une prolongation de dix années de leurs traités, soit sur une indemnité. Le résultat de la démarche est fort incertain.

— Les personnes arrêtées sous prévention d'avoir fait partie d'une société secrète, ont été interrogées aujourd'hui, par M. de Gonet, juge d'instruction. On dit qu'une députation d'étudiants en médecine, s'est rendue ce matin auprès de M. Wurtz, doyen de la Faculté, pour solliciter de sa part, une démarche en faveur de M. Maquet, agrégé de l'Ecole.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Includes entries for Jeudi, Vendredi, Samedi and various fairs like Mondoumerc, Catus, Concots, Anglars.

L'administration, vient d'accorder au sieur Labro (Jean), de St-Cirq-Lapopie, une gratification pour avoir sauvé, le 4 octobre 1867, le nommé Valette (Jean-Baptiste), qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

AUX INSTITUTEURS DU DÉPARTEMENT DU LOT, directeurs de cours d'adultes.

Hier, a eu lieu, au Tribunal de Cahors, la distribution des prix aux directeurs des cours d'adultes et aux élèves qui se sont fait distinguer par leurs progrès.

Cette solennité a eu le grand succès de celle de l'an dernier. La salle des assises, élégamment décorée pour cette fête scolaire, offrait le plus imposant aspect. L'affluence était immense.

A deux heures, M. Delheil, délégué par le ministre de l'Instruction publique, a fait son entrée dans la salle et a été invité par M. le préfet à occuper le fauteuil de la présidence. A ses côtés ont pris place MM. l'Inspecteur d'académie, Mgr l'Evêque, le Président du tribunal civil, le maire de Cahors; MM. le secrétaire général, les conseillers de préfecture, beaucoup de membres du Conseil Général, les officiers de gendarmerie et de la ligne occupaient des places réservées.

M. le Président a ouvert la séance par le discours suivant que nous sommes heureux de reproduire.

« Messieurs,

» Son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu me désigner pour présider cette solennité; c'est un honneur dont je sens tout le prix, dont je suis profondément flatté.

» Vous avez encore présentes à la mémoire les gracieuses paroles que vous adressa mon excellent collègue le comte Murat qui, l'année dernière, occupait le fauteuil; je m'associais de cœur aux éloges qu'il vous donnait; je suis heureux aujourd'hui de pouvoir, à mon tour, rendre un hommage public à votre zèle intelligent et de vous distribuer en présence de notre évêque vénéré et de cette brillante et sympathique réunion des récompenses bien méritées.

» Nous applaudissons tous à vos succès; vous voudrez, j'en ai la confiance, en obtenir de plus grands encore... c'est notre vœu le plus ardent, c'est aussi celui du pays, et le vote unanime du corps législatif en faveur de la récente loi sur l'Instruction publique, en est l'éclatante manifestation.

« M. le Ministre apprécie vos efforts, vous avez dignement répondu à l'appel du premier magistrat de ce département qui vous a constamment entourés de ses sages conseils et de sa sollicitude éclairée.

« Vous persévérez, messieurs, dans les bons sentiments qui vous animent, vous continuerez à faire aimer à vos élèves les principes de morale et de religion sur lesquels repose la société; vous leur inspirerez l'amour du sol natal et du toit paternel, vous leur donnerez l'exemple du dévouement et de la reconnaissance que nous devons à l'Empereur. Notre auguste souverain attache, vous le savez, la plus haute importance aux progrès de l'enseignement national et populaire, comme à tout ce qui touche à la prospérité et à la grandeur de la France. »

Les paroles de notre honorable député ont été couvertes d'applaudissements.

M. l'Inspecteur d'académie a lu ensuite un rapport adressé à M. le Préfet sur l'état des cours d'adultes dans le département. Nous publierons prochainement, avec la liste des récompenses, cet intéressant travail.

M. le Préfet, avant la distribution des récompenses a, par les paroles suivantes, remercié les instituteurs de leur zèle et de leur dévouement :

« Messieurs,

» Il n'entre pas dans mes intentions de faire un discours, et je ne saurais rien ajouter aux bon-



nes et éloquents paroles que vous venez d'entendre.

» Cependant, représentant du gouvernement de l'Empereur, je ne puis laisser se terminer cette solennité, sans vous dire quel intérêt j'attache à vos travaux, sans adresser mes félicitations aux maîtres qui ont si largement fait preuve de dévouement, et aux élèves qui ont si bien su profiter de leurs leçons.

» Maîtres et élèves, vous avez compris qu'au siècle où nous vivons, sous le règne d'un prince dont tous les instants sont consacrés à la prospérité et à la gloire de la France, répandre la lumière, en recueillir les bienfaits est pour chacun un devoir.

» Citoyens d'une nation libre, grande et forte, vous avez compris que le plus sûr moyen de vous associer à ce prodigieux mouvement de progrès dont nous sommes les témoins, c'était de demander aux études morales, aux travaux de l'intelligence, à l'instruction, enfin, de nouveaux et puissants éléments de civilisation. Persévérez dans cette voie, sous l'œil du Souverain et sous la direction de l'éminent Ministre qui vous entoure de sa paternelle sollicitude.

» Le Conseil du département, les autorités, le clergé, les magistrats de la Cité, les représentants de l'armée, par leur empressement à assister à cette cérémonie, témoignent hautement de la part qu'ils prennent à vos succès.

» L'œuvre que nous poursuivons ensemble, Messieurs, je m'applaudis de l'avoir vu naître et d'avoir pu contribuer à son développement ; qu'elle soit toujours l'objet de nos communs efforts, qu'elle devienne, sans exception, œuvre générale et populaire, et, le plus prochain avenir dira combien était féconde la pensée que nous aurons réalisée.

Cette chaleureuse allocution a produit la plus heureuse impression sur l'auditoire.

La société de Ste-Cécile a puissamment contribué, par ses brillants morceaux, à donner un grand air de fête à cette solennité.

Le soir, vers huit heures, M. le Préfet du Lot a réuni dans ses salons tous les instituteurs. Les membres du Conseil Général, Mgr l'Evêque et les principales notabilités de notre ville rehaussaient par leur présence l'éclat de cette soirée qui s'est terminée par un toast porté par M. le Préfet à la famille impériale et auquel tous les instituteurs ont répondu par les cris répétés de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

Un instituteur, M. Simonis, s'est rendu l'interprète de ses collègues et a répondu en portant la santé de S. Exc. M. Durny, ministre de l'instruction publique et celle de M. le Préfet.

**Visite pastorale de Mgr l'Evêque de Cahors.**

Canton de Luzech, le 15 novembre 1867.

Monseigneur l'Evêque de Cahors a repris, pendant quelques jours, ses visites pastorales. Il avait consacré la plus grande partie du printemps à visiter divers cantons des arrondissements de Figeac et de Gourdon, pour réaliser l'itinéraire interrompu de Mgr Peschoud, que la mort avait tout-à-coup arrêté dans ses courses apostoliques. Impatient de connaître ses chers diocésains et de leurs apporter les dons du ciel, Mgr Grimardias a voulu, cette année, accorder aussi à quelques cantons de l'arrondissement de Cahors, le précieux bienfait de sa visite.

Notre zélé Prélat vient de visiter les principales Eglises des cantons de Catus, de Cazals et de Luzech. Dans chacune des Eglises, où passait le Pontife, se rendaient, des paroisses environnantes, ceux qui devaient recevoir le Sacrement de Confirmation.

D'après les récits divers qu'on nous a faits de sa dernière tournée pastorale, Mgr a trouvé partout sur son passage un chaleureux et admirable accueil. Partout, entraînées par un élan spontané, les populations ont déployé des manifestations plus ou moins éclatantes, signe éloquant de leur foi chrétienne, de leur respect et de leur attachement à la divine Religion de Jésus-Christ. Partout, à l'appel de leur Evêque, et à la voix des prêtres qui les dirigent, les populations, comme agitées par un souffle divin, se sont empressées de remplir leurs devoirs religieux, et d'aller au devant de leur premier Pasteur, pour recueillir de sa bouche les vérités divines, pour recevoir les dons merveilleux de la grâce, qu'il répand dans les âmes qui sont bien disposées. Lorsqu'un Evêque remplit, en parcourant son Diocèse, sa mission évangélique, quelque chose qui n'est pas de la Terre se répand autour de lui ; il y a comme un vent du Ciel qui passe, pour remuer et dominer les âmes : elles voient en sa personne un représentant de J.-C. un Apôtre des vérités évangéliques, un messager des dons célestes.

Dans ce voyage apostolique de notre Evêque, nous n'aurons été témoin que de sa visite à Luzech. Il nous suffira d'en présenter ici une rapide esquisse.

Le mardi, 12 novembre, entre 4 et 5 heures du soir, Sa Grandeur accompagnée de M. Derrupé, vicaire-général est arrivée à Luzech, par le pont oriental. Une foule immense et recueillie l'attendait sur la belle avenue, qui s'étend depuis ce pont jusqu'à la place du canal. Monseigneur a été reçu par MM. le maire, le curé, le juge de paix et tous les autres représentants des autorités locales. M. Bontarel, maire de Luzech, au nom de la municipalité et de toute la population, a harangué le Prélat, qui lui a répondu avec cette aisance naturelle et cette éloquence du cœur qui le distinguent.

Ainsi escorté par la population de Luzech et des villages voisins, il est entré dans la ville et s'est rendu au presbytère. Partout, sur son passage, on avait préparé des décorations extraordinaires, pour fêter la visite du Pontife et honorer en sa personne un prince de l'Eglise et un Apôtre de l'Evangile. Les ornements n'avaient aucun caractère de recherche affectée et de luxe exagéré : simples et belles à la fois, elles offraient un aspect des plus gracieux. Sur la place que traverse le canal et sur les quais, on avait planté de distance en distance des pins verdoyants, reliés par des banderoles de bûis et d'autres enjolivements. Plusieurs maisons particulières s'étaient aussi parées de fleurs et de verdure. La façade du

presbytère et celle du couvent des religieuses du Calvaire se faisaient particulièrement distinguer par leurs décorations ; on y remarquait des oriflammes, les armoiries du souverain Pontife et de l'évêque de Cahors et des inscriptions en leur honneur.

Quand la nuit fut venue, une illumination magnifique, composée de lanternes vénitiennes et de verres de couleur, répandait ses feux étincelants sur la place, sur les quais et dans les principales rues. Reflétés en cristaux resplendissants par les eaux de la rivière et du canal, les rayonnements de cette belle illumination produisaient un effet saisissant. Un ciel pur et étoilé, où la lune alors dans son plein versait ses plus douces clartés, ajoutait à ce spectacle un charme ravissant.

Le lendemain, le soleil s'est levé sans nuages, pour éclairer de ses plus beaux rayons la solennité religieuse. De bonne heure, on voyait arriver à Luzech, des paroisses environnantes, les jeunes garçons et les jeunes filles, qui devaient recevoir la confirmation. Chaque curé conduisait sa petite caravane de confirmants, accompagnés de bien d'autres personnes : c'est ainsi qu'on y voyait représentées les paroisses de Cami, Fages, Caix, Parnac, Cels, St-Vincent et Les Rogues.

Vers huit heures, Monseigneur est sorti processionnellement du presbytère, situé dans le quartier occidental de Luzech, pour se rendre à l'Eglise paroissiale, qui est à l'extrémité opposée de la ville. Il était assisté de M. Derrupé, vicaire-général, et de M. Bessières, curé de Luzech.

La procession, composée des confirmants, des enfants des écoles, des confrères d'hommes et de femmes, et d'un grand nombre d'autres personnes, a défilé sur les quais qui bordent le canal et la rivière. La marche de cette immense foule d'assistants, escortant un pontife de Dieu, s'avancant lente et recueillie entre deux remparts de verdure, — tandis qu'on faisait entendre des chants sacrés et que les cloches lançaient joyeusement leurs voix aériennes, — offrait un spectacle éminemment religieux et imposant.

A l'entrée du temple, M. le curé de Luzech a reçu le Prélat, selon les cérémonies prescrites, et lui a adressé une allocution : Mgr a répondu par quelques touchantes paroles. Lorsque le Pontife a pénétré dans le lieu saint, qui avait été spécialement décoré pour la solennité, sa vaste enceinte, était déjà remplie d'assistants : sa longue et large nef, les chapelets qui la bordent et le chœur, tout était envahi.

Après avoir célébré le saint sacrifice et distribué le pain céleste aux nombreux fidèles qui se sont présentés au banquet eucharistique, le prélat a donné solennellement le sacrement de confirmation, puis il a paru dans la chaire sacrée. — Parlant d'abord à la jeune partie de l'auditoire qui venait de recevoir la confirmation, il a rappelé ces écoulements mystérieux de la bonté divine, ces dons merveilleux que le Saint-Esprit a répandus dans ces jeunes âmes, et qui les conduiront à la perfection chrétienne, si elles savent les utiliser et les mettre en pratique. Ce sont des germes féconds déposés dans les cœurs, c'est à eux à les développer, et à leur faire porter des fruits par la pureté et la sainteté de leur conduite.

S'adressant ensuite à la majorité des auditeurs, il a remercié les habitants de Luzech du brillant et magnifique accueil qu'ils lui ont fait. Il n'accepte pas pour lui-même ces hommages extraordinaires, qu'il reçoit dans les paroisses qu'il visite. Il y voit un éclatant témoignage de foi et de respect pour la Religion, et il en rapporte toute la gloire à Dieu, dont il est le représentant et le pontife. — Puis il a félicité tous ses auditeurs, en général, de leur empressement à accourir au-devant de leur Evêque, pour prendre part aux cérémonies sacrées et pour entendre sa parole. Il les a exhortés à demeurer fidèles à cette divine et sainte Religion de Jésus-Christ, qui est destinée à leur servir de flambeau, pour les diriger sur la terre et qui seule a la source toujours féconde de la vie de l'âme et de la vie éternelle. Il leur a recommandé de ne jamais perdre de vue, qu'au-dessus des intérêts passagers de ce monde, il y a les intérêts spirituels de l'âme, qui sont infiniment plus précieux. Tout en s'occupant par nécessité de la vie de la terre et des intérêts matériels, il faut qu'ils songent par dessus tout à leur destination véritable, qui est la félicité éternelle : et c'est à cette fin suprême qu'ils doivent rapporter leur conduite, en travaillant chaque jour, à épurer et à perfectionner leur âme.

En rappelant et en développant ces vérités salutaires et fondamentales, Monseigneur a su trouver d'heureuses expressions et des accents pathétiques, pour captiver et toucher son auditoire. — La bénédiction solennelle du St-Sacrement et des prières dans le cimetière ont couronné les cérémonies religieuses.

Dans l'après-midi, le Prélat accompagné des représentants des autorités locales et des prêtres qui se trouvaient à Luzech, a fait la visite des écoles, qui sont au nombre de trois : l'école communale des garçons, l'école des filles, et une école libre de garçons, nouvellement établie. Dans ces diverses écoles des allocutions ont été adressées à Monseigneur qui partout a fait entendre de persuasives paroles, pour encourager les élèves, pour stimuler les maîtres et les maîtresses, pour faire ressortir les bienfaits de l'instruction et de l'éducation chrétiennes. Il a rendu surtout un hommage spécial et justement mérité au zèle et au dévouement des Religieuses, qui ont rendu de si grands services aux familles de Luzech, en intruisant leurs filles et en déposant dans leurs jeunes cœurs les germes de la piété chrétienne.

Le 12 et le 13 novembre ont été de beaux jours pour Luzech et pour la Religion. Puissent les témoins de ces splendides fêtes en conserver longtemps le touchant souvenir ! Puissent-ils en retirer des fruits abondants de foi et de vertu ! Adolphe GUILLOU.

Par décision de Mgr :

M. Gouzou, vicaire de Souceyrac, a été nommé curé de Lunan ;

M. Delsuc, professeur au Petit-Séminaire, a été nommé curé de Cieurac (Lalbenque).

M. Puy Laurent, curé de Boisse, a été nommé curé de Bergant.

M. Bouisset, curé de Bergant, a été nommé curé de Boisse.

**Souscriptions extraordinaires pour le St-Père, indépendantes du denier de Saint Pierre.**

Second envoi à S. Exc. le Nonce Apostolique, des souscriptions extraordinaires pour notre St-Père le Pape..... 6.400 fr.

De cette somme est comprise celle de 500 fr., souscrite par le clergé du canton de Lacapelle-Marival, pour un zouave pontifical.

Un excellent curé écrit : « Il m'a suffi de deux mots à adressés le jour de la Toussaint et aujourd'hui (3 novembre), à mes paroissiens, pour aller droit à leur cœur et à leur bourse, en faveur de notre bien-aimé Pontife, dont je leur ai dépeint la douloureuse situation. De pauvres filles, vivant au jour le jour, de pieuses mères, des pères de famille sincèrement chrétiens, mangeant leur pain à la sueur de leur front, m'ont apporté leur pièce de cinq francs, une pauvre servante m'a remis une pièce de dix francs, tous m'exprimaient, les larmes aux yeux, leur regret de ne pouvoir donner davantage. » Cette bonne paroisse a envoyé 220 fr. Son pieux curé avait pu offrir déjà 300 fr. à l'époque des fêtes du centenaire.

Nous savons que l'appel de Mgr, reçoit un accueil également sympathique, dans les diverses parties du diocèse. — On comprend que lorsque la tête est en péril, les membres sont menacés.

NECROLOGIE.

Le Clergé de notre diocèse vient de faire une perte regrettable, qui sera profondément sentie. M. l'abbé Faussil, curé de Dégagnazès (canton de Salviac), a rendu son âme à Dieu, lundi dernier, 11 novembre Frappé tout-à-coup d'une fluxion de poitrine et d'une pleurésie, il a succombé, à l'âge de 46 ans, après deux jours de maladie.

Originaire de Souillac, M. l'abbé Faussil remplit d'abord, à Gourdon, les fonctions de vicaire ; et de ce poste, il fut appelé à la direction de la paroisse de Craissac (canton de Catus), qu'il administra pendant seize ans avec zèle et intelligence, et dont il fit reconstruire à neuf, et sur un nouveau plan, l'antique église. Depuis deux ans, il dirigeait la paroisse de Dégagnazès : c'est là que dans les desseins providentiels, il devait terminer, bien jeune encore, son épreuve terrestre.

Tout en remplissant les fonctions de son ministère paroissial, M. Faussil a rendu à bien des paroisses du diocèse de Cahors des services d'un autre ordre. Architecte pour les édifices religieux, il a eu occasion dans la plupart des cantons du diocèse, de montrer bien souvent son habileté et son dévouement, pour la restauration des églises. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre ont été à même d'apprécier sous ce rapport, son rare et utile talent.

Homme d'une intelligence active, d'un noble cœur, d'un caractère heureux et toujours bienveillant, toujours disposé à rendre service, M. l'abbé Faussil avait une de ces natures franches, privilégiées et sympathiques, qui commandent naturellement l'estime, l'attachement et la confiance. Aussi comptait-il, dans notre diocèse, de nombreux amis, tant parmi les laïques, que parmi les prêtres. Ceux qui ont connu les qualités de son âme, regretteront profondément sa perte, et conserveront de lui un doux et précieux souvenir. A... G...

**LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.**

LEGS SIFFRAY.

M. Siffray, de Cahors, ancien principal du collège de Toulon, a laissé par testament au lycée de notre ville une rente de 300 fr. destinée à fournir des livres classiques à 4 élèves externes de cet établissement, se distinguant par leur bonne conduite et leur application et appartenant à des familles peu aisées de la ville ou de la banlieue.

Le Lycée vient de toucher les arrérages de cette rente. La commission chargée par le testament de la distribuer et composée, selon sa volonté formelle, du Maire de Cahors, du Curé de la cathédrale, du Proviseur et du Censeur du Lycée, se réunira pour la première fois le jeudi 21 novembre courant.

Les familles qui rempliraient les conditions voulues pour profiter de cet avantage sont invitées à produire leurs demandes en temps utile.

Un violent incendie s'est déclaré, vers neuf heures du soir, commune de Fargues, au lieu de Bovila, dans une grange appartenant au sieur Royé. Malgré les efforts les plus énergiques de la population, les flammes ont complètement dévoré ladite grange avec ce qu'elle contenait. Les sieurs Solacroy, tisserand, et Armand Boyé, forgeron, se sont particulièrement signalés dans ce sinistre.

On nous écrit de Castelnaud : Sur environ 600 bêtes à corne amenées, à la foire, un tout petit nombre ont été vendues avec une baisse de 45 fr. par paire ; 300 porc,

gras ont été livrés à 45 fr. les 50 k., poids vif. 30 veaux de lait ont été vendus de 70 à 75 c. le k. poids vif. Il s'est fait très peu de transactions sur les moutons.

400 hectolitres de blé ont été livrés à une moyenne de 29 fr. 22 c., et 150 de maïs à 14 fr. 53 c. l'hectolitre. — Les cerneaux valaient de 27 fr. 50 c. et les noix 10 fr. le tou, à l'hectolitre. — Les prunes 18 fr. le quintal.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**

Naissances.

15 novembre Vincens (André), rue du Château.

Décès.

13 — Dumayain (Rose), 70 ans, à Bégous.

14 — Constant (Antoine), 43 mois, rue du Condor.

15 — Barry (Marie) 1 mois, rue Mascoutou.

16 — Gardes (Edouard), 4 ans, rue Donzelle

Pour la chronique locale : A. Layton

**Crédit Foncier de France**

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris : l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

**GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.**

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à A. Paris.

MONOGRAPHIE DES HÉMORRHOÏDES

du docteur Le bel André, 14, rue de l'Echiquier, Paris ; in-12, prix, 4 fr. Cette méthode, d'une efficacité remarquable, calme en 24 heures. Guérison rapide sans danger de répercussion ; le traitement, après expériences publiques dans les hôpitaux, a été autorisé par décision du conseil médical de l'Empire der toutes les Russies. — Consultations, affranchir.

**Mal de Dents** Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LA-

HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

**Annonces Judiciaires.**

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**

Etude de M° DUSSER, avoué à Figeac.

Le jeudi, cinq décembre 1867, à deux heures de l'après-midi, au palais de justice de Figeac, il sera procédé à l'adjudication des immeubles provenant de la succession de feue Jeanne Bouscarrel. Mises à prix : 1er lot 1,200 fr., 2e lot 2,000 fr.

Etude de M° Marius BÉTILLE, avoué à Figeac.

Suivant actes reçus par M° Trassy, notaire à Bretenoux, et Bennet, notaire à Puybrun, le 13 mai dernier, enregistré, M. Antoine Molin de Teysseie a vendu aux srs :

1° H. Descamps, pour 6,957 fr. de terrains ; — 2° Aubrairie, 5,500 fr. id. ; — 3° J. Campros et M. Agié, 1,260 fr. id. ; — 4° Thamié, 875 fr. id. ; — 5° L. Campros, 1,635 fr. id. ; 6° J.-P. Laplaze fils, 3,900 fr. id. ; — 7° E. Fromentéze, 3,500 fr. id. ; — 8° A. Laplaze père, 1,487 fr. ; — 9° J. P. Clédel, 1,860 fr. id. ; — 40° J. Laborie, 1,200 fr. id. ; — 11° A. Arlet, 2,600 fr. id. ; — 12° J.-P. Lafage, 977 fr. 90 c. id. ; — 13° L. Ayroles, 1,580 fr. id.

Les acquéreurs bien aises de purger l'immeuble des hypothèques légales qui pourraient le gréver, ont, par exploit de Gérard Delsol, huissier à Figeac, fait faire à M. le procureur impérial compétent, la notification prescrite par la loi.

Etude de M° BRU, huissier à Figeac.

Suivant acte du 18 décembre 1866, passé devant M° Cavèle, notaire à Lentillac, les époux Roques ont fait vente au sieur J. Sors d'immeubles pour une somme de 1,400 fr. Une copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du tribunal de Figeac et ce dépôt, a été signifié aux vendeurs et à M. le procureur impérial de Figeac.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 7 nov.)

Etude de M° VIVAL, avoué à Figeac.

1° D'un exploit de Delsol, huissier, il résulte que Marie Bessières, épouse de Jean Pinquii, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

2° D'un exploit du même huissier, en date du 7 novembre, il résulte que Jeanne Delpoit a formé demande en séparations de biens contre Lavit, son mari.

(Extrait de *l'Echo du Quercy*, 9 nov.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton



MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**SERVICE DU CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE.**

Le jeudi 12 décembre prochain, heure de midi, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture du chauffage et de l'éclairage à exécuter, par voie d'entreprise, du 1<sup>er</sup> mai 1868 au 30 avril 1873. La fourniture em-

brasse le service des troupes et celui des manutentions et magasins militaires gérés par économie. Elle comprend :

A l'intérieur, les besoins d'une division militaire entière, excepté la première, qui est partagée en trois arrondissements ;

En Algérie, les besoins d'un arrondissement tel qu'il a été délimité par l'autorité militaire.

Le public pourra prendre connais-

sance de l'instruction et du cahier des charges dans les bureaux de l'intendance divisionnaire, à la préfecture de chaque département et dans toutes les résidences de sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer dans les bureaux du sous-intendant militaire membre ou président de commission, et avant le 25 novembre, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom,

leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater dudit jour, 25 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par ce fonctionnaire pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La commission délibérera, le 5 décembre, sur l'admission ou le rejet des

soumissions préparatoires ; ses décisions seront définitives et sans appel.

Au termes de l'article 9 de l'instruction, les personnes admises à déposer une soumission définitive à la séance d'adjudication devront joindre à cette soumission un récépissé constatant le versement en numéraire ou en rentes sur l'Etat d'une somme destinée à garantir la réalisation du cautionnement. L'importance de cette somme est fixée dans le tableau ci-après :

DIVISIONS MILITAIRES.		MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE.	DIVISIONS MILITAIRES.		MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE.	DIVISIONS MILITAIRES.		MONTANT DES DÉPÔTS DE GARANTIE.
1 <sup>re</sup> DIVISION	1 <sup>er</sup> arrondissement.....	12,000f	7 <sup>e</sup> DIVISION.....	2,000f	15 <sup>e</sup> DIVISION.....	1,200f		
	2 <sup>e</sup> idem.....	3,000	8 <sup>e</sup> idem.....	4,500	16 <sup>e</sup> idem.....	3,000		
	3 <sup>e</sup> idem.....	1,500	9 <sup>e</sup> idem.....	3,500	17 <sup>e</sup> idem.....	300		
	4 <sup>e</sup> idem.....	4,500	10 <sup>e</sup> idem.....	4,000	18 <sup>e</sup> idem.....	1,000		
	5 <sup>e</sup> idem.....	3,000	11 <sup>e</sup> idem.....	4,500	19 <sup>e</sup> idem.....	500		
	6 <sup>e</sup> idem.....	4,000	12 <sup>e</sup> idem.....	4,500	20 <sup>e</sup> idem.....	500		
	5 <sup>e</sup> idem.....	3,500	13 <sup>e</sup> idem.....	4,000	21 <sup>e</sup> idem.....	500		
	6 <sup>e</sup> idem.....	3,000	14 <sup>e</sup> idem.....	2,000	22 <sup>e</sup> idem.....	2,000		

En Algérie, l'importance des dépôts de garantie est déterminée, pour chaque arrondissement de fourniture, par les intendants divisionnaires.

Paris, le 12 octobre 1867.

**LIBRAIRIE UNIVERSELLE DE J.-U. CALMETTE A CAHORS.**

**Le Diable à Paris**, Paris à la plume au crayon, texte par nos célébrités, 1,000 dessins par Gavarni, Grandville, Cham, Danton, etc. Les séries 1 à 4 sont en vente..... **1 fr. 10**  
**Géographie de la France et de ses colonies**, par J. VERNE, précédée d'une étude sur la Géographie générale de la France, par TH. LAVALLÉE, illustrée de 100 Gravures, — 100 Cartes des départements, 10 séries à **1 fr. 10** — les quatre premières sont en vente..... **1 fr. 10**  
**Les Voyages extraordinaires**, par JULES VERNE, illustration splendide les séries 1 à 15 sont en vente..... **1 fr. 10**  
**Histoire de France populaire**, par HENRI MARTIN, illustrée de 500 dessins — 20 séries, les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sont parues..... **1 fr. 10**  
**VICTOR HUGO — ILLUSTRÉ**  
**Théâtre de Victor Hugo** — 1 volume..... **6 fr.**  
**Notre Dame de Paris**..... **3 fr. 50**  
**Han d'Islande**..... **1 fr. 20**  
**Dernier jour d'un Condamné et Claude guéux**..... **1 fr.**  
**Le Rhin**..... **4 fr.**  
**Les Misérables**..... **10 fr.**  
**ERCKMANN — CHATRIAN**  
**Romans nationaux illustrés — le Concert de 1813 — Mme Thérèse — l'Invasion — Waterloo** 1 vol. g. in-8°... **5 fr.**  
**2<sup>e</sup> partie — L'homme du Peuple, la Guerre, le Blocus** 1 vol. grand in-8° — 82 gravures..... **4 fr.**  
**P. S. —** Chaque partie se vend à part, les 2 parties réunies..... **9 fr.**

**CAFÉ DES GOURMETS**

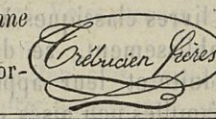
AROME CONCENTRÉ, ECONOMIE ET FORCE.

— PREMIÈRE MARQUE —

Le seul qui ait obtenu DEUX MÉDAILLES à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène : c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles ; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810,230 KILOS, s'est élevée en 1865 à 1,920,600 kil. et en 1866 à plus de : Deux millions cinq cent mille kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil. Quatre cent millions de tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :



**A VENDRE D'OCCASION DEUX PETITES VOITURES A QUATRE ROUES**

dont une essieux à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréake neut, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

**GUERRE ! GUERRE ! au préjugé et à la routine**



Nous offrons : 1<sup>er</sup> aux malades des preuves sérieuses, 2<sup>o</sup> aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

**CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ**, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 30. — **COLIER WIATKA**, importation galvanique russe. Préserve du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste.

Dépositaires généraux : R. BARLEMIN et C<sup>e</sup>, à Tarare (Rhône) ; PARIS, 10, galerie Vivienne ; Lyon, 114, quai Pierre-Scize.

Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE**

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

**DE CAHORS A ASSIER.**

Départ de Cahors : 4 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

**MARBRETERIE ITALIENNE**

**DE SECONDO PASQUINO**

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

**A VENDRE**

**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

**PHARMACIE LACOMBE**

**DULAC SUCCESSEUR**

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

**CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS**

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

**Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise**

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CONFECTION DE PARIS

**HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL**

CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**PHOSPHO-GUANO**

GALLET LEFÈVRE ET C<sup>e</sup>, à Paris et au Havre.

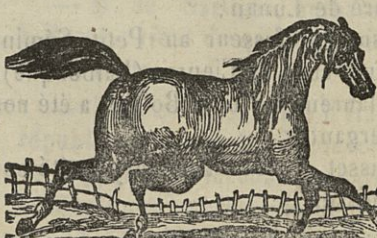
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS,

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

**POSTE AUX CHEVAUX**

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**A CÉDER**

**UN FOND DE MENUISERIE**

SITUÉ PRÈS DE LA HALLE, A CAHORS avec bail de 9 ans. On peut entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter à M. BÉDÉ qui en est le propriétaire.

**POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON**



de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La Lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., ont signalé leur supériorité pour la prompt guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et C<sup>e</sup>, Oxford street, 336, Paris, ph., rue Réaumur, 43 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

**Guérison RADICALE DES HERNIES**

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-berniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

**Médaille d'or. — Prix de 16,000 fr. A Laroche, pour travaux scientifiques**

**QUINA LAROCHE**

SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS

Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies ; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles.

Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 f.

DÉPÔT A PARIS, RUE DROUOT, 15 ; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE MALADIE UN ÉTUDE D'AVOÜÉ

Près le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

**A LOUER**

Trois Appartements : Deux de 3 pièces chacun, et un de 6, et un Magasin, rue du Portail-an-Vent.

S'adresser au café Bousquet, à M. Moncoutier qui en est le propriétaire.

Le propriétaire-gérant A. LAYROL.